

## COMPTE RENDU DU CE POLE SUD-OUEST DU MARDI 30 AOUT 2016 À BORDEAUX

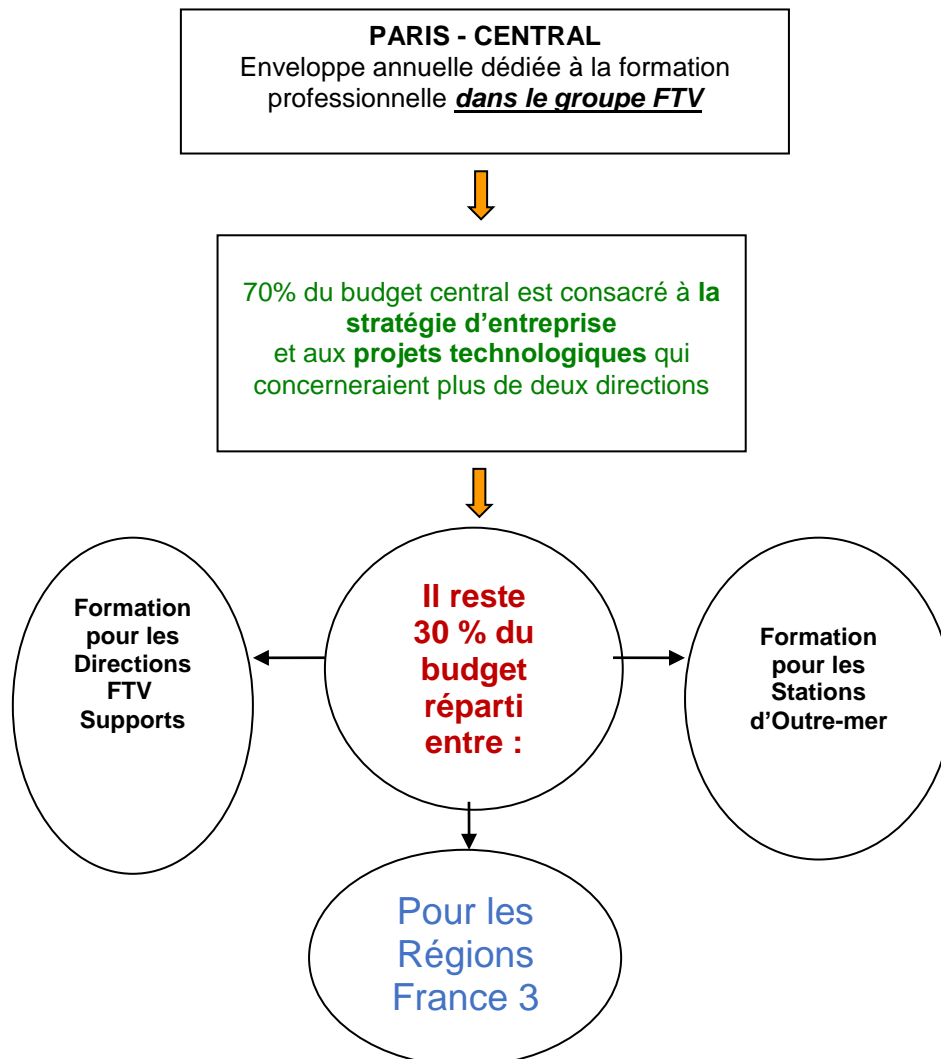
« Le 9 août 2016 Marie Jorisse de Toulouse, élue CGT au CE, nous a quitté. La réunion de notre instance a débuté par une minute de silence en hommage à sa mémoire. »

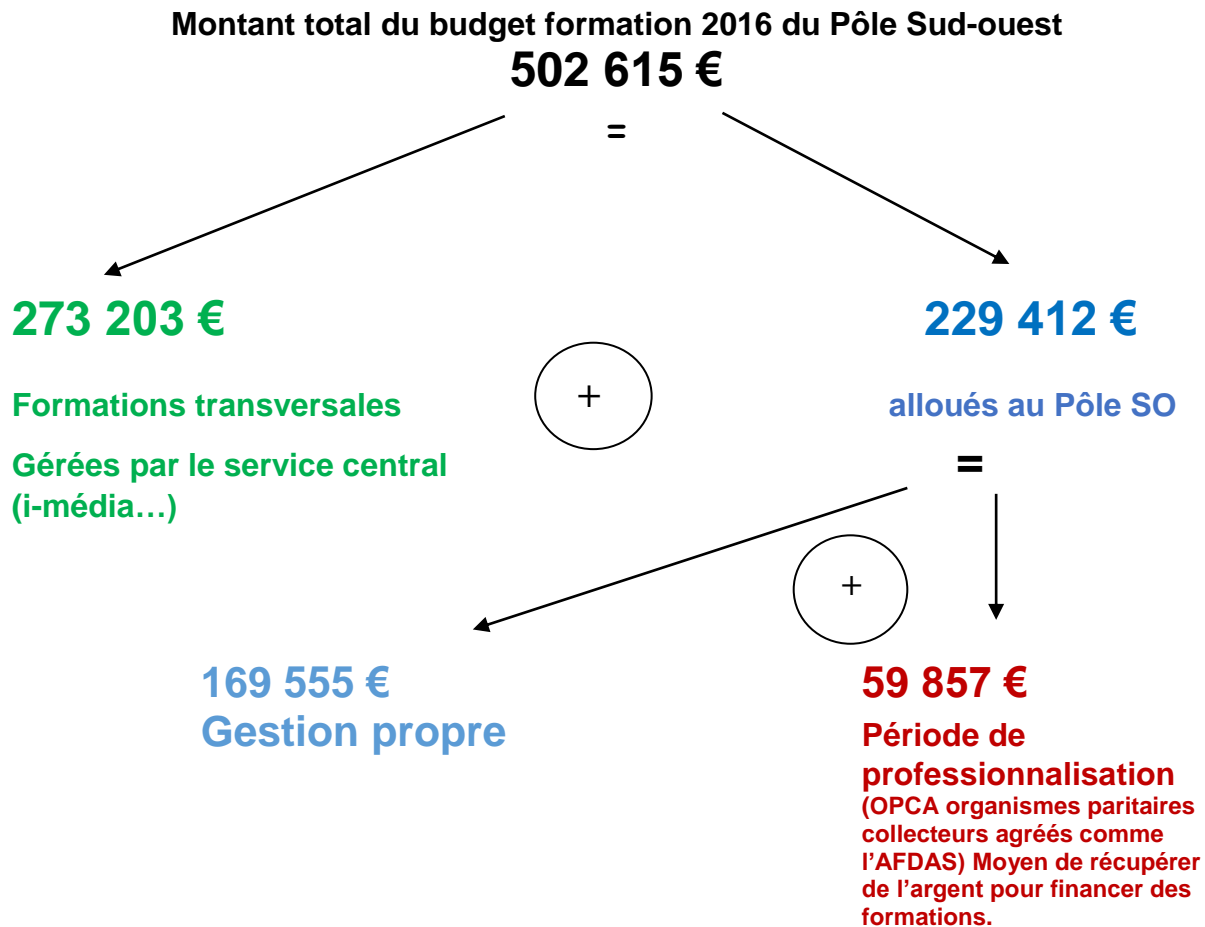
**Point 1 - La séance commence par la lecture du procès Verbal du CE du 26 juillet.**

Il a été approuvé à l'unanimité.

**Point 2 - Consultation des élus sur le bilan du Plan de formation 2016 à mi-année.**

Pour comprendre le financement de la formation professionnelle à France 3 :





Le bilan de la direction annonce que **le budget de formation a été consommé à 78.2% au 30 juin 2016 et à 88,4% si l'on prend en compte les périodes de professionnalisations.** Plusieurs explications.

Une mauvaise évaluation et/ou remontée des besoins, mais surtout la non maîtrise et la non connaissance du coût réel des formations dépendant du **budget Central**. Enfin, des formations coûteuses et non prévues au plan de formation, imposées par la direction parisienne, ont été prises en charge par le **budget pôle** (DOIR – dynamiser l'offre d'Information Régionale) (**27.5% du budget pôle pour moins de 6% des effectifs**) alors que ces formations dépendent de la stratégie d'entreprise et donc, du **budget central**.

Par ailleurs, au 30 juin, seulement 20 stagiaires avaient suivi des formations sur le développement des compétences allant au-delà de leur qualification professionnelle. Etrange, quand l'axe premier du Plan de Formation de France Télévisions est la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, c'est-à-dire l'évolution de nos métiers ...

Enfin, dans une logique d'équité et de motivation des salariés, FO demande qu'à l'avenir, soit mesuré le taux d'accessibilité par profession à la formation. En effet, nombreux sont les salariés qui demandent une formation mais se la voient refusée faute de budget.

**Au-vu de ce bilan à mi- année du plan de formation Pôle sud-ouest et surtout des événements venus l'impacter, FO a émis un avis négatif.**

### **Point 3 - Nouveaux contrats en alternance pour 2016 dans le Pôle Sud-Ouest.**

Le CE a été consulté et devait se prononcer sur le recrutement cette année de 5 nouveaux alternants.

- Célia CACOUAULT en contrat pro comme secrétaire-assistante à Bordeaux.
- Anthony CHRETIEN en contrat d'apprentissage comme technicien logistique et moyens généraux à Montpellier.
- Jeanne TRAVERS en contrat d'apprentissage comme journaliste rédactrice à Bordeaux
- Margaux DUBIEULH en contrat d'apprentissage comme journaliste rédactrice à Bordeaux
- Nassim BESEDDIK en contrat d'apprentissage comme technicien logistique et moyens généraux à Bordeaux.

Les élus ont fait remarquer des différences de salaires. La différence de traitement s'explique par la prise en compte, à la fois de l'âge de l'alternant, du niveau de diplôme préparé et la filière professionnelle choisie.

Par ailleurs, les élus resteront vigilants sur l'utilisation abusive de ces jeunes alternants pour remplacer des personnels absents. S'il est en effet nécessaire que ces personnels soient mis en situation professionnelle réelle, cela ne doit pas se faire à leur détriment ni à celui de l'entreprise. Le recours à un alternant pour un remplacement, ne peut être possible qu'après avis et accord du tuteur.

Les élus ont émis l'avis suivant : 10 voix pour / 0 voix contre / 3 abstentions.

### **Point 4 – Information sur la convention avec la société de production Grand Angle sur l'émission Cap Sud-ouest.**

Rappel / Paris nous a demandé d'augmenter la production de Cap Sud-ouest, et de passer de 12 à 20 numéros frais par an, notre politique de rediffusion étant trop importante.

Les effectifs internes à France 3 ne permettant pas d'augmenter la production de 8 numéros supplémentaires, une convention est en cours de signature avec la société Grand Angle pour une production exécutive. Jusqu'à ce jour nous n'avions pas encore établi de convention de ce type avec des producteurs.

Après consultation du présentateur de l'émission, un cahier des charges a été établi par la direction. La société Grand Angle assurera donc les activités drones, le cachet des réalisateurs, repérages et castings d'invités pour les 8 numéros supplémentaires.

Le processus pour chaque nouvelle émission sera le suivant :

Réunion éditoriale France 3 + Grand Angle > travail de repérage lieux et invités par GA > réunion de proposition au présentateur > validation par France 3 > réunion présentateur et invités.

La direction nous garantit :

- 1) France 3 reste 100 % propriétaire / marque + produit
- 2) Priorité aux 3 réalisateurs France 3 sur les nouveaux numéros tournés par GA
- 3) **Tous** les tournages seront assurés par les personnels de France 3
- 4) Post production de tous les numéros à la Filière.

### **Point 5 – Information / Consultation sur la transformation d'un poste d'assistante à la TVR de Bordeaux en poste d'assistante d'émission au service de l'antenne de Bordeaux.**

Les élus ont émis un avis positif à l'unanimité.

**Point 6 - Information / consultation sur le projet de départ d'un salarié protégé dans le cadre d'une rupture conventionnelle.**

Un élu du CE/DP/CHSCT à Nîmes souhaite quitter l'entreprise dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail. Etant salarié protégé, la loi oblige l'ensemble des élus à vérifier que cette rupture n'est pas établie sous la contrainte. Chose faite.

Les élus du Pôle ont émis un avis positif à l'unanimité.

**Point 7 – Questions Divers**

- [Suppression des météos Locales.](#)

Sur décision nationale les météos locales de 19h17 sur l'ensemble du territoire sont supprimées depuis le 5 septembre.

- [Concernant l'avenir des locales...](#)

G. Vallés nous assure que rien ne bouge, pas de fermeture à l'horizon...

- [Harmonisation vie professionnelle / vie privée](#)

Sur proposition de la commission Femmes/Hommes, les élus ont soutenu à l'unanimité une motion en faveur d'une journaliste de France 3 Languedoc-Roussillon.

***Motion commission égalité Femme/Homme***

**« La commission égalité femmes-hommes alerte la Direction de France 3 Pôle Sud-Ouest sur la situation inadmissible et dangereuse dans laquelle se trouve depuis début juin une journaliste de France 3 Languedoc-Roussillon.**

*En effet, France 3, sommé par la justice d'intégrer ladite journaliste après plus de 17 ans de collaboration principalement à Montpellier et à Nîmes, lui offre aujourd'hui une seule solution : un poste en bureau excentré à Carcassonne. Cette journaliste élève seule son fils, qui est scolarisé à Montpellier. Impossible, pour elle, de laisser son fils seul dans cette épreuve. Impossible aussi d'envisager d'être loin de lui l'an prochain, s'il démarre des études supérieures pour lesquelles il s'est d'ores et déjà pré-inscrit à Montpellier.*

**Aujourd'hui cette salariée de France 3 LR se trouve donc devant un dilemme aberrant : choisir entre son travail et son fils.** *Un dilemme courant pour les femmes des siècles derniers mais que l'on pensait d'une autre époque, surtout depuis que France Télévisions se veut exemplaire en matière d'égalité professionnelle.*

**Permettre aux salarié-e-s d'harmoniser vie professionnelle et familiale.** *C'est un des crédos maintes fois réitérés par la Direction de France Télévisions dans les différents accords égalité hommes/femmes. Car c'est l'une des clefs principales d'une meilleure intégration des femmes dans l'entreprise. (Cf le dernier accord signé en 2014 qui consacre tout le chapitre 5 à l'articulation*

*entre activité professionnelle et responsabilité familiale, et notamment le 5.1 qui stipule que « FTV souhaite agir pour favoriser le partage entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale »)*

*Conclure un accord avec des grands principes, c'est bien. L'appliquer c'est mieux. La décision de France 3 Sud-Ouest est contraire à l'esprit de cet accord et en constitue une violation que les membres de la commission égalité hommes-femmes ne peuvent accepter. **La commission demande donc à la Direction du Pôle Sud-Ouest d'affecter cette salariée à Montpellier ou à Nîmes afin qu'elle puisse mener de front sa vie professionnelle et familiale.** »*

- [CHSCT Limousin](#)

Suite à la démission d'un élu CHSCT de France 3 Limousin, les élus CE et les DP de France 3 Limousin ont procédé à l'élection d'un nouveau membre le 29 août 2016. Thierry Pujot a été élu avec 12 voix. Marie France Tharaud a obtenu 6 voix.

- [Réorganisation des régions de France 3](#)

Des groupes de travail pour faire un bilan des pôles et surtout faire des propositions par rapport au projet de réorganisation des régions, vont être mis en place avec des salariés concernés. Ces groupes de travail seront dirigés par des élus du CE et CHSCT.

**Votre élue FO, Marianne CAUSSADE**

**Prochain CE Pôle Sud-Ouest  
le 22 septembre à BORDEAUX**  
En présence de Olivier GODARD et de Yannick LETRANCHANT